

Thumeries 

etyo

Concours de maîtrise
d'œuvre restreint

COMMUNE DE THUMERIES
Centre éducatif et culturel,
comprenant restauration scolaire
et ludo-médiathèque

Avis de Concours

Date limite de réception des candidatures :
Vendredi 8 Novembre 2019 – 12H00

1 - POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. Coordonnées du maître d'ouvrage :

Commune de Thumeries, à l'attention de M. le Maire Jean-Claude COLLIERIE, 2 rue Léon Blum 59 239 THUMERIES
Tél. : 03-20-16-85-95 ; Référent : Sébastien VAN DIERENDONCK, Secrétaire général

Le cabinet ETYO, Conseil et AMO, assistera la commune de Thumeries sur le projet ; Référents : Adélaïde DEBUS ; Vincent DUBAR

1.2. Type de pouvoir adjudicateur et activité ou activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques.

2 - OBJET DU CONCOURS

2.1. Description :

2.1.1. Intitulé :

Concours de maîtrise d'œuvre sur Esquisse pour la construction d'un centre éducatif et culturel, comprenant restauration scolaire et ludo-médiathèque à Thumeries.

2.1.2. Résumé :

- **Opération et données cadastrales**

Le centre éducatif et culturel réunira les services suivants :

- Ludo-médiathèque
- Restauration scolaire (office de réchauffage)
- Locaux mutualisés

Le terrain est situé rue du Petit Versailles sur la commune de Thumeries. La parcelle est en zone AC section n° 229 et 230 pour une surface de 4 528 m².

Le projet comprend la démolition du bâtiment existant.

La surface du projet est de 977,35 m², hors aménagement extérieurs, dont :

- 315,10 m² pour la restauration scolaire,
- 483 m² pour la ludo-médiathèque,
- 179,25 m² de locaux mutualisés.

Les aménagements extérieurs à réaliser comprennent un préau, les VRD/espaces verts de la future esplanade devant l'équipement.

Le montant des travaux du projet de construction du centre éducatif et culturel est estimé à 2 326 625 € H.T.

Le bâtiment intégrera une démarche de qualité énergétique et environnementale. Les enjeux sont portés sur l'insertion de l'équipement dans son environnement (proximité, centralité), la gestion de l'énergie, la maintenance/exploitation de l'équipement, le confort acoustique, entre autres.

- **Abords du site**

La parcelle est située en milieu urbain. Le tissu environnant est principalement constitué de logements privatifs individuels ou semi-individuels (R+1 ou R+1+combles). Les abords sont fortement marqués par une présence végétale de par les jardins et les haies.

Le projet est localisé à proximité directe d'autres équipements publics (écoles, salle des fêtes, Mairie...).

Le terrain est desservi par des voies de faibles largeurs, n'autorisant bien souvent que le passage d'un véhicule en sens unique ; et par maillage de cheminements piétonniers permettant une liaison pedestre du centre bourg jusqu'au collège et la forêt avoisinante.

- **Mission de maîtrise d'œuvre**

La mission confiée au maître d'œuvre sera la mission : (Esquisse : réalisées dans le cadre du concours - APS - APD - PRO-ACT – VISA - DET - AOR) et les missions SSI et OPC.

2.1.3. Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 74200000-1

3 - PROCEDURE

3.1. Type de concours :

Il s'agit d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint. Le nombre maximum de candidats admis à concourir est de **trois (3)**.

Il s'agira des candidats ayant présenté la candidature la plus avantageuse.

3.2. Compétences demandées à l'équipe pour la candidature :

L'équipe de maîtrise d'œuvre justifiera des compétences en : architecture, économie de la construction, structure, fluides (chauffage, ventilation, climatisation, courants forts/courants faibles...), thermique, HQE/Environnement, acoustique et VRD.

Une sensibilité paysagère sera appréciée.

Une exclusivité est demandée pour l'ensemble des bureaux d'études, excepté pour les bureaux d'études acoustiques.

3.3. Langue(s) dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés :

Les dossiers seront rédigés en français.

3.4. Indemnité des candidats admis à remettre une offre :

Une prime sera attribuée à chaque candidat admis à remettre une offre.

Une prime de 9 000 euros HT sera attribuée à chaque candidat ayant remis une offre conforme au règlement de concours. Ce montant sera déduit de la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre pour le lauréat du concours.

3.5. Critères d'analyse des projets au stade de remise des offres :

- 1 Respect du programme
- 2 Qualité architecturale et paysagère du projet
3. Performance énergétique et environnementale
4. Compatibilité du coût du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle
5. Qualité technique du projet et les contraintes de fonctionnement

3.6. Date prévisionnelle de remise des offres :

Pour les candidats admis à concourir, suite à l'analyse des candidatures, la remise des offres est prévue pour le lundi 3 février 2020.

4 – ANALYSE DES CANDIDATURES

4.1. Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures seront appréciées selon les critères ci-dessous :

1. Capacité professionnelle,
2. Capacité technique,

3. Capacité financière.

Conformément au mode de sélection par concours, les candidatures ne seront ni notées, ni pondérées.

4.2. Condition de participation particulière :

L'architecte sera mandataire du groupement (avec possibilité d'un deuxième architecte en co-traitant).

Il est interdit aux architectes de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de membres de plusieurs groupements
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

5 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Liste des pièces à fournir pour la candidature :

- La « lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants » dûment complétée, datée et signée (ou DC1).
- La déclaration du candidat concernant le chiffre d'affaires de chacun des membres, réalisé au cours des trois dernières années, dûment complétée datée et signée (ou DC2).
- La copie des pouvoirs donnant délégation de signature au signataire des documents.
- La copie du ou des jugements prononcés à cet effet prouvant que le membre du groupement est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché, si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, ou d'une procédure étrangère équivalente. Sinon une attestation sur l'honneur de chaque membre du groupement.
- L'attestation de l'ordre des architectes à jour de 2019.
- Une note d'intention sur la compréhension des enjeux de l'opération et sur l'organisation du groupement en format **une page A4 recto-verso maximum**.
- Les CV des intervenants au sein de chaque membre du groupement.
- La présentation de quatre références similaires au projet en termes d'activités, typologie d'opération, démarche environnementale, pour le mandataire (architecte) et de deux par bureaux d'études associés. Les références de moins de 5 ans seront valorisées. Les références sont à présenter selon le cadre fourni en annexe au format PowerPoint.

5.2. Financements :

Ce concours ne s'inscrit pas dans un programme financé par des fonds européen. Des sollicitations auprès des partenaires tels que la DRAC, le Département, la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, la Région (PRADET) ou l'État sont prévues.

5.3. Cadre de la candidature :

Il est important de respecter le nombre de pages et le format demandés pour les pièces à transmettre.

5.4. Réglementation européenne :

Ce concours est couvert par la directive 2014/24/UE.

6 – Transmission des candidatures

Les candidatures seront adressées par dématérialisation uniquement, sur la plateforme : <https://marchespublics596280.fr>

Les candidats devront :

- Accéder à la « plateforme » de dématérialisation des procédures de marchés publics lancée par la commune de Thumeries.
- Déposer leur candidature par voie électronique sur la plateforme, ce qui constituera « une candidature dématérialisée ».

La candidature devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées au présent avis de concours.

La durée de la transmission de la candidature est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées au présent avis ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs.

La réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de l'offre.

Seuls les formats de fichiers informatiques de types zip, pdf, .doc sans macro, xls sans macro seront acceptés, leurs noms devront être suffisamment explicites.

Les documents pour lesquels une signature est requise, seront revêtus d'une signature électronique sécurisée de niveau 2.

Les candidats peuvent adresser à l'appui de leur candidature électronique, une « candidature de précaution » ou copie de sauvegarde des documents qui ont fait l'objet de la transmission électronique :

- soit sur support papier ;
- soit sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde devra être remise dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Copie de sauvegarde ».

Elle doit être envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures.

La copie de sauvegarde s'entend comme le duplicata de l'offre envoyée par voie dématérialisée.

Elle sera ouverte :

- lorsqu'est détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures transmises par voie dématérialisée. A défaut, la copie de sauvegarde sera détruite ;
- lorsque les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée ne sont pas parvenues dans les délais impartis de remise ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le pouvoir adjudicateur (à la condition que la copie de sauvegarde soit arrivée dans les délais de remise).

Si le recours à cette copie n'a pas été nécessaire, le pouvoir adjudicateur procède à sa destruction.

Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure du serveur.

Les offres transmises hors délai ne seront pas prises en compte.

7 – Clauses diverses

Le marché qui suivra le concours est un marché de service soumis à l'A.M.P.

Les modalités de financement et de paiement sont :

- Origine du financement - fonds propres de la commune de Thumeries
- Les prix seront révisables
- Délai global de paiement : 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement auprès du maître d'ouvrage.